COMMUNE DE PLEINE-FOUGÈRES

1, rue de Normandie — 35610 Pleine-Fougères

Tél. : 02 99 48 60 46

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)

MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICE

Acquisition d'un micro-tracteur neuf avec godet multifonction, épareuse (débroussailleuse à bras articulé) et PSE

Procédure Adaptée Ouverte

(Articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique)

DATE ET HEURE LIMITES DE RÉCEPTION DES OFFRES :

Vendredi 20 novembre à 12h30

1 — OBJET ET ÉTENDUE DE LA CONSULTATION

1.1. Objet

La présente consultation a pour objet l'acquisition, la livraison, la préparation, la mise en service, la prise en main et la démonstration d'un micro-tracteur neuf équipé :

- d'un **chargeur frontal** avec **godet multifonction (4-en-1)** ;
- d'une **épareuse** (débroussailleuse à bras articulé) parfaitement dimensionnée et adaptée ;
- ainsi que des prestations associées destinées aux services techniques de la commune de Pleine-Fougères.

1.2. Lieu d'exécution / de livraison

Ateliers municipaux — ZA de BUDAN, 35610 Pleine-Fougères.

1.3. Mode de passation

Le marché est passé selon une procédure adaptée ouverte, en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.4. Forme du contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire à prix global et forfaitaire.

1.5. Allotissement

Il n'est pas prévu de décomposition en lots (marché non alloti). La dissociation du porteur et de ses équipements (chargeur, godet, épareuse) créerait des risques majeurs d'incompatibilité technique, de défaut de stabilité et de dilution des responsabilités en matière de garantie et de SAV.

1.6. Nomenclature CPV

- **16700000-2** : Tracteurs
- **16310000-1** : Matériel de désherbage / débroussaillage
- **34390000-7** : Machines et appareils pour le nettoyage ou l'entretien

2 — CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1. Prestation Supplémentaire Éventuelle (PSE) / Option

La consultation comporte une Prestation Supplémentaire Éventuelle (**PSE n°1**) obligatoire à chiffrer par tous les candidats sous peine d'irrégularité de l'offre :

- **PSE n°1 :** Fourniture d'un lamier à disques d'une largeur de coupe comprise entre 100 cm et 120 cm adaptable sur le bras de l'épareuse.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de retenir ou non cette PSE lors de l'attribution du marché.

2.2. Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

2.3. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

2.4. Forme juridique du groupement

Aucune forme de groupement n'est imposée par l'acheteur. En cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles. Il est interdit aux candidats de présenter pour le marché plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidat individuel ou de membre d'un ou plusieurs groupements.

3 — CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT

3.1. Délai d'exécution et de livraison

Le délai de livraison est proposé par le candidat dans son Acte d'Engagement (AE), sans toutefois pouvoir excéder le délai plafond de **10 semaines** à compter de la notification du marché.

3.2. Modalités de financement et de paiement

- **Financement :** Budget communal (fonds propres).
- **Mode de règlement :** Virement bancaire selon les règles de la comptabilité publique.
- **Délai global de paiement :** 30 jours à compter de la réception de la facture conforme via Chorus Pro et de la réception sans réserve du matériel.
- **Avance :** Accordée selon les conditions légales du Code de la commande publique (si le montant du marché dépasse 50 000 € HT). Le candidat peut y renoncer expressément dans l'Acte d'Engagement.

4 — CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION (DCE)

Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) est téléchargeable gratuitement sur le profil d'acheteur de la collectivité : 👉 https://marches.megalis.bretagne.bzh

Il comprend les pièces suivantes :

1. Le présent **Règlement de la Consultation (RC)** ;
2. Le **Cahier des Clauses Particulières (CCP)** regroupant le CCAP et le CCTP ;
3. L'**Acte d'Engagement (AE / ATTRI1)**;
4. La **Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF / BPU)**.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au DCE au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres.

5 — PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les offres seront obligatoirement rédigées en langue française et exprimées en Euros (€).

5.1. Pièces de la candidature (DC1, DC2 ou DUME)

- Déclaration sur l'honneur attestant que le candidat ne fait l'objet d'aucune interdiction de soumissionner (DC1 ou équivalent) ;
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures similaires réalisées au cours des 3 derniers exercices disponibles (DC2) ;
- Présentation d'une liste de références pour des fournitures similaires (matériel d'entretien d'espaces verts / voirie / chargeur / épareuse) exécutées au cours des 3 dernières années.

5.2. Pièces de l'offre

- L'**Acte d'Engagement (AE)** dûment renseigné, incluant le chiffrage de l'offre de base et de la PSE n°1 ;
- La **Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF / BPU)** dûment complétée ;
- Les **fiches techniques et notices descriptives constructeurs** du micro-tracteur, du chargeur frontal, du godet multifonction, de l'épareuse et du lamier optionnel proposés ;
- Un **Mémoire Technique et d'Organisation** détaillant :
 - **a)** Les caractéristiques techniques détaillées de l'ensemble (moteur, puissance, transmission, hydraulique, commandes joystick, cabine, protections) ;
 - **b)** Les caractéristiques spécifiques du chargeur frontal et du godet multifonction 4-en-1 ;
 - **c)** Les caractéristiques de l'épareuse et de la PSE n°1 (lamier à disques 100-120 cm) ;
 - **d)** Les dispositifs de stabilité et les notes/attestations de lestage garantissant la sécurité de l'ensemble porteur/équipements ;
 - **e)** La description du Service Après-Vente (SAV), la proximité géographique de l'atelier d'intervention, les délais de fourniture des pièces détachées et les modalités de garantie globale (min. 2 ans / 5 000 h) ;
 - **f)** Le délai d'exécution et de livraison proposé (max. 10 semaines).

6 — CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES PLIS

6.1. Transmission électronique obligatoire

La transmission des plis par voie électronique est obligatoire sur le profil d'acheteur : 👉 https://marches.megalis.bretagne.bzh

Aucun pli sous format papier ou transmis par e-mail n'est autorisé.

6.2. Copie de sauvegarde

Le pouvoir adjudicateur n'autorise pas la transmission d'une copie de sauvegarde pour cette consultation.

7 — EXAMEN DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

7.1. Sélection des candidatures

Les candidatures conformes et recevables seront examinées sur la base des garanties juridiques, financières et des capacités techniques et professionnelles présentées.

7.2. Critères de jugement des offres

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères pondérés suivants :

CRITÈRES D'ÉVALUATION	**PONDÉRATION**
1. Valeur technique du matériel	**50 %**
• *1.1. Performances techniques, ergonomie, sécurité et adéquation des équipements (tracteur, chargeur, godet, épareuse et option lamier)*	*20 %*
• *1.2. Démonstration dynamique du matériel (stabilité, maniabilité, prise en main)*	*30 %*
2. Prix des prestations *(évalué d'après la DPGF de l'offre de base et PSE)*	**40 %**
3. Service Après-Vente (SAV), garantie *(min. 2 ans / 5000h)* **et délai de livraison**	**10 %**

7.3.Calcul de la notation du prix :

$$\text{Note Prix} = \text{Note Max} \times \left(\frac{\text{Prix le plus bas proposé}}{\text{Prix de l'offre examinée}}\right)$$

7.4. Séance de démonstration dynamique et présélection des candidats

Dans le cadre de l'évaluation du sous-critère

7.4.1 — Démonstration du matériel (30 %), une séance de démonstration dynamique de l'ensemble proposé (ou d'un matériel équivalent de gamme) sera organisée sur le territoire de la commune de Pleine-Fougères.

Afin d'optimiser le déroulement de la consultation, la participation à cette séance de démonstration est soumise à une **présélection préalable** effectuée par le pouvoir adjudicateur, selon les modalités suivantes :

1. Modalités de la présélection préalable :

- À l'issue de l'ouverture et de l'analyse des offres écrites, le pouvoir adjudicateur procédera à un classement provisoire des candidats sur la base des seuls critères suivants :
 - **Critère 1.1 — Performances techniques, ergonomie et sécurité** (sur 20 %)
 - **Critère 2 — Prix des prestations** (sur 40 %)
 - **Critère 3 — SAV, garantie et délais de livraison** (sur 10 %)
- Seuls les **3 premiers candidats au classement provisoire** *(ou tous les candidats ayant remis une offre conforme si le nombre total d'offres reçues est inférieur ou égal à 3)* seront retenus et invités à réaliser la démonstration dynamique sur site.
- Les candidats non retenus à l'issue de cette présélection seront informés via le profil d'acheteur. La note de zéro (0 / 30 %) leur sera attribuée au sous-critère 1.2, sans que cela ne remette en cause la conformité globale de leur offre écrite.

2. Organisation et déroulement de la démonstration :

- Les candidats présélectionnés seront convoqués individuellement par écrit via la plateforme de dématérialisation au moins **5 jours ouvrés** avant la date retenue.
- La démonstration aura lieu en présence des responsables des services techniques et de la commission d'évaluation. Elle permettra d'évaluer sur le terrain :
 - La maniabilité, l'ergonomie des commandes (Joystick chargeur et épareuse) et le confort en cabine ;
 - La stabilité de l'ensemble porteur/chargeur/épareuse lors des manœuvres et en configuration de travail déporté ;
 - La facilité de montage/démontage du godet multifonction et de l'outil optionnel (lamier).
- Les frais occasionnés par l'acheminement et la mise à disposition du matériel pour la démonstration restent à la charge exclusive du candidat.

7.4. Négociation

Après examen des offres et déroulement des démonstrations pour les candidats présélectionnés, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'engager des négociations avec un ou plusieurs candidats ayant remis une offre appropriée. Toutefois, le marché pourra être attribué sur la base des offres initiales sans négociation.

8 — RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES ET VOIES DE RECOURS

8.1. Demandes de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires nécessaires, les candidats doivent poser leurs questions exclusivement via le profil d'acheteur :

👉 https://marches.megalis.bretagne.bzh

Les questions doivent être posées au plus tard **8 jours** avant la date limite de remise des plis.

8.2. Voies et délais de recours

Tribunal Administratif de Rennes

3, Contour de la Motte — CS 44416 — 35044 Rennes Cedex

Tél. : 02 23 21 28 28 — E-mail : greffe.ta-rennes@juradm.fr

- **Référé précontractuel :** Jusqu'à la signature du marché (Article L. 551-1 du Code de Justice Administrative).
- **Référé contractuel :** Après la signature du contrat (Article L. 551-13 du CJA).
- **Recours de pleine juridiction :** Dans un délai de 2 mois à compter des mesures de publicité appropriées.